

Compte-rendu du Conseil communautaire du 23 novembre 2007, à Escurolles

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE GANNAT **souhaite maintenir ses services publics :** **Motions pour le maintien du tribunal d'instance et de la conservation** **des hypothèques de Gannat**

Les délégués de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat se sont réunis sous la présidence de Louis HUGUET à la salle polyvalente d'Escurolles.

• **Approbation du Contrat Enfance Jeunesse**

Les élus du Conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de communes avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2007-2009. Les actions intégrées dans ce contrat sont le maintien du fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles, le développement du Multi Accueil « Les Galipettes » ainsi que le financement du poste de coordination. Les élus communautaires regrettent que les conditions financières allouées aux collectivités dans le cadre de ce contrat soient moins favorables que celles du contrat initial. Enfin, la Mutualité Sociale Agricole, après contractualisation avec la CAF, renouvellera son engagement suivant le principe de parité avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant le mode de financement des actions en direction des ressortissants agricoles du territoire communautaire.

• **Approbation des statuts de l'Office de Tourisme de Pôle Val de Sioule (Agence Locale de Tourisme)**

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme de Pôle Val de Sioule pour lui permettre d'atteindre les objectifs d'une Agence Locale de Tourisme : définir une stratégie d'organisation dans le domaine du tourisme à l'échelle du Val de Sioule et renforcer la coopération entre les Offices de Tourisme et les Communautés de communes de ce secteur : Ebreuil, Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule. Le programme d'actions de l'association, qui reprend les pistes étudiées dans le cadre du Schéma de développement touristique Gannat – Ebreuil, a été également adopté : édition de plusieurs documents de communication, organisation de la journée annuelle des prestataires, refonte du site Internet, démarchage commercial, création d'un événementiel « L'Auvergne dans nos assiettes », animation de plusieurs projets touristiques de mise en réseau (Découvertes et aventures en Val de Sioule, projet accueil familles, Les Eglises Arc en ciel, Jeu de pistes) et enfin, conduite d'une étude de faisabilité sur la mise en place de la taxe de séjour.

Ont été désignés pour représenter la Communauté de communes au sein des instances de l'association : Françoise BOURGUIGNON, Maurice COLLANGES, Alain VIGUIE, Louis HUGUET et Jean MEUNIER.

• **Office de Tourisme du Pays de Gannat et des Portes Occitanes : demande de classement deux étoiles 2007-2012**

Le Conseil communautaire sollicite auprès de Monsieur le Préfet de l'Allier le classement en catégorie deux étoiles de l'Office de Tourisme pour la période 2007-2012.

• **Validation du choix du prestataire pour la réalisation d'un jeu de pistes sur le Val de Sioule - Forterre**

La Communauté de Communes du Bassin de Gannat a été mandatée par les Communautés de communes de Varennes – Forterre, du Pays Saint-Pourcinois et Sioule, Colettes et Bouble pour le choix du prestataire concernant la réalisation du jeu de pistes.

Suite à une consultation et à l'analyse de la Commission d'appel d'offres, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de confier la réalisation du jeu de pistes sur le Val de Sioule – Forterre au groupement ALTERESPACES / APPEAR Studio pour un montant de 61 000 € HT et un délai d'exécution de 6 mois.

• **Organisation d'un chantier d'insertion (2008-2010)**

L'action se terminant le 4 février 2008, le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à lancer une consultation auprès de prestataires spécialisés pour l'organisation d'un chantier d'insertion pendant 2 ans.

• **Politique d'amélioration des façades (1) : réalisation d'une étude chromatique**

Suite à une consultation, le Conseil communautaire a décidé de confier à Mme Anne CALABUIG, coloriste en architecture, une étude chromatique pour un montant de 7 000 € HT et un délai d'exécution de 4 mois. L'objectif est de définir des palettes de teintes pour aider les propriétaires lors des travaux de ravalement de façades.

• **Politique d'amélioration des façades (2) : conditions d'attribution de l'aide aux travaux de ravalement de façades**

Le Conseil communautaire a décidé d'établir des zones d'intervention prioritaires devant répondre à deux objectifs principaux : provoquer un impact visuel dans les bourgs et un effet d'entraînement le long des espaces publics ; accompagner les communes dans leur politique d'aménagement des espaces publics pour améliorer le cadre de vie dans les bourgs. Ces zones sont définies en fonction des propositions argumentées de chaque conseil municipal.

Ont été arrêtées les premières zones sur les communes de Bègues, Biozat, Jenzat, Gannat, Monteignet-sur-l'Andelot, Poëzat et Saint-Germain-de-Salles. Pour les autres communes, sont retenus dans un premier temps les périmètres protégés au titre de zones d'actions prioritaires.

Le règlement d'attribution de l'aide a été approuvé à la majorité (2 abstentions : Mme DEFAY et M. LHEUREUX) : l'aide correspond à 20 % du montant total HT des travaux, sachant qu'en tout état de cause, la subvention maximale ne pourra excéder 3 000 €.

Pour tout renseignement, CC du Bassin de Gannat, Tél. : 04 70 90 10 38

• **Etude du potentiel éolien : validation du choix d'un assistant à maître d'ouvrage pour le suivi de la démarche**

Le Conseil communautaire a décidé lors de sa réunion du 3 avril 2007 de conduire une étude sur le potentiel éolien du territoire communautaire afin de proposer au Préfet la création de Zone(s) de Développement de l'Eolien. Cette démarche permet d'éviter l'implantation anarchique des éoliennes et la concurrence entre les communes d'une même Communauté de communes. Néanmoins, cette étude fait appel à des compétences spécifiques. Afin de prendre des décisions en toute objectivité, les élus ont décidé à l'unanimité de faire appel à la SCIC Ere 43 pour analyser les candidatures, assister le Comité de pilotage dans le suivi de l'étude et organiser une réunion publique sur les enjeux du développement éolien. Monsieur le Président a insisté sur l'organisation d'un débat entre la population et les élus sur ce sujet, avant toute prise de décision.

La mission d'assistance à maître d'ouvrage s'élève à 3 990 € HT.

• **SCOT du Bassin de Gannat : validation du choix du prestataire**

Suite à la consultation et à l'analyse des offres, le Conseil communautaire a décidé de confier la réalisation du SCOT du Bassin de Gannat au Groupement Agence SIAM – Abressense pour un montant de 88 050 € HT et un délai d'exécution de 2 ans et 2 mois. Les documents d'urbanisme des 16 communes (PLU et cartes communales) devront être conformes aux préconisations du SCOT du Bassin de Gannat. Des réunions publiques, ainsi que la mise en ligne régulière de documents sur le site Internet communautaire, seront prévues pour informer régulièrement la population communautaire de l'état d'avancement du projet. Une enquête publique achèvera la procédure d'élaboration.

• **Validation des modifications du règlement de lotissement et de la charte graphique de la zone d'activités des Prés Liats**

Le Conseil communautaire a validé à l'unanimité les modifications suite à la réalisation du chantier et au projet d'acquisition de terrain de l'entreprise Semonsat.

• **Aménagement d'un studio de répétition dans la Maison des Associations à Broût-Vernet : conditions d'attribution de l'aide**

La Commune de Broût-Vernet souhaite réaliser une structure pouvant accueillir ses associations, nombreuses sur son territoire. Le conseil municipal a donc opté pour la réalisation d'une Maison des Associations dans l'ancienne caserne des pompiers de Broût-Vernet. Dans le même temps, l'association Galib'Art, à l'origine du festival Rock Preserv', 1^{er} festival de musique actuelle de la région, ne cessait de développer ses activités : organisation de concerts toute l'année à la salle d'Alençon de Broût-Vernet et référent du secteur de Vichy pour le processus Ramdam 03, centre de ressources des musiques actuelles du département de l'Allier. L'association travaillait, depuis plusieurs années, sur la faisabilité d'un centre culturel en milieu rural, et plus particulièrement sur la commune de Broût-Vernet. La Maison des Associations a permis la convergence de ces deux projets. Ainsi, la Commune de Broût-Vernet a décidé l'aménagement d'un studio de répétition au sein de la Maison des Associations. Cet équipement répond à une forte demande de la part des groupes musicaux et des écoles de musique du secteur de Vichy. En effet, il n'existe aucun studio de répétition sur le Pays de Vichy – Auvergne. Bernard DEVOUCOUX, Président, et Jean-François BURLLOT, Responsable de l'association Galib'Art et Monsieur le Maire de Broût-Vernet ont présenté le projet devant les membres du Bureau communautaire.

Le fonctionnement du studio sera assuré par l'association Galib'Art, reconnue par le Conseil Régional d'Auvergne comme faisant partie des associations phares dans le domaines des musiques actuelles et oeuvrant contre la désertification rurale dans le domaine de la culture. A ce titre, l'équipement sera reconnu par les acteurs du monde musical de la région Auvergne. Enfin, l'équipement sera à la disposition prioritaire des groupes de tous styles et de la population communautaire grâce à des conditions tarifaires avantageuses.

Le Conseil communautaire a décidé de soutenir cet équipement, dont l'intérêt dépasse largement la commune de Broût-Vernet, à hauteur de 25 % du plan de financement, soit un montant d'environ 11 300 €, sachant qu'en tout état de cause l'aide ne pourra excéder 15 000 €.

• **Choix de l'organisme bancaire pour la réalisation d'un emprunt de 200 000 €**

Suite à une consultation, le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à conclure un emprunt de 200 000 € avec la Banque Populaire du Massif Central sur 15 ans à un taux fixe de 4,68 %.

• **Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'attaché**

Suite à la promotion d'Isabelle DESNOIX, DGS, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs, en supprimant le poste de rédacteur chef et en créant un poste d'attaché territorial et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008.

• **Pays de Vichy – Auvergne : plan de développement LEADER 2007-2013**

Le Conseil communautaire a demandé l'intégration de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat dans le périmètre LEADER 2007-2013 et autoriser le Pays de Vichy – Auvergne à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projet qui aura lieu le 29 février 2008.

• **Motion pour le maintien du tribunal d'instance de Gannat**

Suite à l'annonce de la fermeture du Tribunal d'Instance de Gannat par Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Conseil communautaire estime que la présente réforme ne répond en rien à un objectif d'amélioration en termes d'efficacité et de proximité du service public de la justice. Au contraire, elle s'attaque à ce qui fonctionne le mieux. Considérant :

- que le Tribunal d'Instance de GANNAT concerne les cantons de GANNAT, CHANTELLE, EBREUIL, ESCUROLLES et SAINT POURCAIN SUR SIOULE avec, pour limite naturelle à l'Est, la rivière Allier,
- que GANNAT est au centre d'une zone rurale et d'accès facile,
- que le transfert du Tribunal de GANNAT à VICHY obligerait les justiciables en limites extrêmes des cantons à parcourir parfois 25 Kms supplémentaires,
- que le tribunal d'Instance est la juridiction la plus proche du justiciable et celui de GANNAT, l'exemple même de ce que doit être la justice de proximité au quotidien,

- qu'une telle décision irait à l'encontre d'une politique de décentralisation et d'aménagement du territoire ; les populations rurales, une fois de plus, auraient à en souffrir,

le Conseil communautaire demande que le Tribunal d'Instance de GANNAT soit maintenu et s'associe à l'Association des Petites Villes de France en réclamant le retrait de la réforme et en demandant la tenue d'un « grenelle de la Justice » associant tous les acteurs du monde judiciaire, les élus locaux et l'Etat pour réfléchir à une réforme d'ensemble du service public de la justice.

• **Motion pour le maintien de la Conservation des Hypothèques de Gannat**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le SNUI ALLIER a attiré son attention sur les interrogations que se posent les agents des impôts travaillant à la Conservation des Hypothèques de GANNAT. Ce service est composé, à ce jour, d'un conservateur et de 6 agents de catégorie C. Selon les informations, l'administration fiscale projetterait de transférer ce service sur le site de Cusset. Informé de ces mesures, considérant :

- que le projet de la Municipalité de GANNAT de restructuration en « Maison des Services » de l'immeuble qui abrite actuellement cette conservation, prévoit le maintien des bureaux nécessaires à son fonctionnement futur,
- que ce projet est soutenu par le Département dans le cadre de sa politique « Cœur de Territoire » et par la Région Auvergne au titre du contrat Auvergne + de la Communauté de Communes du Bassin de GANNAT,
- que dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, il est indispensable de sauvegarder le maillage territorial en matière de service public,

le Conseil communautaire demande le maintien de la Conservation des Hypothèques de GANNAT.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.